



**CIRCONSCRIPTION ASH et SEI de l'Yonne
Note de service 2 (2024/2025)**

DSDEN

**Circonscription Adaptation scolaire et scolarisation
Des élèves en situation de handicap**

Affaire suivie par :
Danièle Da Rocha
Tél : 03 86 72 20 29
Mél : secpial89@ac-dijon.fr

12, bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 AUXERRE Cedex

Auxerre, le 8 novembre 2024

L'inspectrice de l'éducation nationale de circonscription
chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation
des élèves en situation de handicap

à

Mesdames et messieurs, accompagnants des élèves en
situation de handicap

**NOTE DE SERVICE N°2
ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025**

SOMMAIRE

I. Formations des accompagnants des élèves en situation de
handicap proposées

II. L'entretien professionnel : cadre et démarches

I – Formations des accompagnants des élèves en situation de handicap proposées

- **Formation initiale : 60 heures obligatoires**

Les personnels d'accompagnement reçoivent une formation initiale d'accompagnement à l'emploi, de 60 heures, qui est **obligatoire**.

Elle est mise en œuvre pour les personnels nouvellement recrutés et pour tout personnel n'ayant pas effectué les 60 heures les années précédentes.

Elle est organisée par la direction des services de l'éducation nationale de l'Yonne et gérée par madame Sophie Dufour : cdo89@ac-dijon.fr

Vous trouverez en **annexe 1** le déroulé de cette formation avec les dates, lieux et horaires.

J'attire votre attention sur les lieux des différentes journées qui ne sont pas identiques.

- **Formation continue :**

Des actions de formation continue sont proposées pour notre département. Elles commenceront à partir de février 2025.

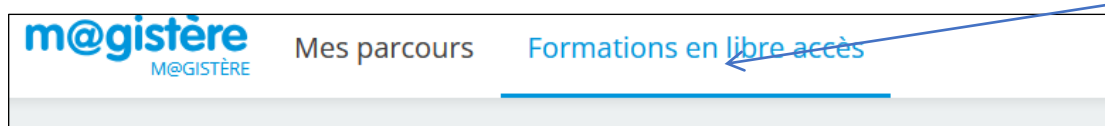
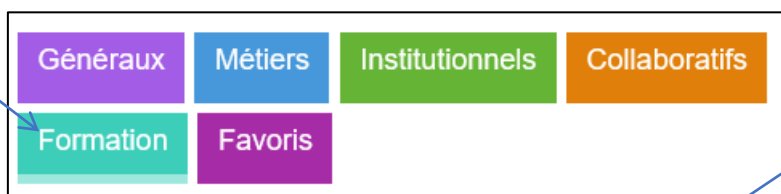
Modules	Thématiques
1	Les comportements troublés / cas complexes dans le 1 ^{er} degré
2	Les fonctions exécutives / Les troubles des apprentissages / Les troubles du neuro-développement
3	Petite enfance (maternelle)
4	Matériel pédagogique adapté (MPA)
5	Se professionnaliser : savoir utiliser des outils d'observation et communiquer lors de temps formels tels que réunions d'équipe pluridisciplinaire, ESS ...
6	Handicap auditif
7	Handicap visuel

Les modalités d'inscription vous seront communiquées par mail en début d'année 2025. En cas de besoin, vous pourrez solliciter votre AESH référente de secteur ou madame Dufour.

- **Formations autres :**

D'autres formations sont possibles sous des formes variées.

- Sur simple inscription : vous pouvez accéder à un **Magistère**. Ces formations, sous format hybride, sont accessibles via le Portail Intranet Académique (PIA).



Vous pourrez choisir les domaines qui vous intéressent et cibler le public (AESH).

Vous aurez ainsi accès à un catalogue diversifié et pourrez suivre la formation, à votre rythme.



CIRCONSCRIPTION ASH et SEI de l'Yonne
Note de service 2 (2024/2025)

- Sur demande : en fin d'année scolaire, une action de formation nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves en situation de handicap (modules d'initiative nationale) peut être demandée pour l'année scolaire suivante. Il faut alors repérer les formations accessibles aux AESH sur le catalogue national et en effectuer la demande auprès du secrétariat du PIAL.
- A titre personnel : vous avez la possibilité de poursuivre votre développement professionnel grâce à des ressources telles que :

Des ressources en ligne sur Éduscol pour accompagner les AESH

- La plateforme numérique [Cap école inclusive](#), permet aux enseignants et aux AESH d'accéder à de nouvelles ressources pédagogiques en ligne pour adapter les :
- [Ressources numériques adaptées soutenues et réalisées](#)
- [Le dispositif Édu-Up : en savoir plus sur le site éduscol](#)
- [Demandes d'aménagement : le dossier examens et handicap sur éduscol](#)
- [En savoir plus sur les Banques de ressources numériques pour l'École sur éduscol](#)

Si nos services ont connaissance des formations que vous suivez au sein du département, ils ne peuvent savoir les formations que vous suivez dans un autre cadre (Magistère, formations privées...).

Je vous invite à **prévenir le coordonnateur du PIAL** auquel vous êtes rattaché(e), des formations suivies dans cet autre cadre, afin qu'il prenne connaissance de vos compétences et connaissances.

Par ailleurs, **ces formations ne pourront être un motif d'affectation privilégiée auprès d'élèves à besoins particuliers.**

Exemple : Voici un Magistère qui peut être suivi :



L'AESH qui a achevé ce parcours ne peut être systématiquement affecté(e) auprès d'un élève présentant des troubles du spectre autistique (TSA).

II– L'entretien professionnel : cadres et démarches

Tous les 3 ans, l'AESH bénéficie d'un entretien professionnel. Cet entretien peut permettre le passage en CDI, à l'issue des 3 années du contrat initial (CDD).

Si vous exercez exclusivement dans une école (maternelle ou élémentaire), l'entretien professionnel sera effectué par l'inspecteur de circonscription, co-pilote du PIAL auquel vous êtes rattaché(e).

Si vous accompagnez un élève au sein d'un collège ou d'un lycée (même à raison de quelques heures), l'entretien professionnel sera réalisé par le chef de l'établissement.

La campagne d'évaluation commencera en **novembre 2024 et se terminera fin avril 2025**.

L'inspecteur ou le chef d'établissement vous préviendra **par mail** de la date et du lieu de cet entretien (sous un délai minimum de 8 jours). Il est organisé pendant votre temps de service et sur le lieu d'exercice de vos fonctions. **Vous devrez accuser réception du mail pour signifier votre présence à cet entretien.**

L'inspecteur de circonscription ou le chef d'établissement peut prendre l'attache des directeurs des écoles dans lesquelles vous accompagnez des élèves.

Votre valeur professionnelle est appréciée au regard de critères fixés par l'arrêté du 27 juin 2014 et conformément à une grille d'entretien académique (**annexe 2**). Vous pouvez, si vous le souhaitez, préparer votre entretien à l'aide de ce document.

A l'issue de l'entretien, un compte-rendu est rédigé et vous est envoyé par mail.

Vous devrez le signer et le renvoyer dans les 15 jours au secrétariat du PIAL départemental : secpial89@ac-dijon.fr .

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette note de service,

L'inspectrice de circonscription



Nathalie Saulet

ANNEXE 1
PLAN DE FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI
AESH Session 2024 2025

Dates	Lieux horaires	Thèmes et contenus	Intervenants
Jour 1 Mercredi 6 novembre	9h – 12h Conseil Départemental de l'Yonne Amphithéâtre 16-18, boulevard de la Marne 89000 Auxerre	- Présentation des différents interlocuteurs du service ASH SEI - Présentation du plan de formation - Questionnaire des attentes des AESH en terme de formation LES MISSIONS, LES DROITS ET LES DEVOIRS DES AESH - Présentation de la circulaire de rentrée 2019 – <i>Ecole inclusive</i> et du fonctionnement des PIAL - Le positionnement de l'AESH, ses missions auprès des élèves - Les modalités d'intervention et d'accompagnement auprès des élèves - Présentation du cadre administratif des différents contrats, des obligations et des droits des AESH - Questions diverses LES RESSOURCES AU SEIN DE L'EDUCATION NATIONALE 10h45-11h15 : Les ressources humaines : la place et le rôle de la conseillère RH de proximité 11h15-11h45 : L'aide sociale : présentation des aides	- Madame SAULET Nathalie, IEN ASH SEI - Madame ZOZIME Stéphanie, coordonnatrice départementale PIAL - Madame DUFOUR Sophie, coordonnatrice départementale de la formation des AESH - Madame SIMON Véronique, conseillère RH de proximité - Madame GIRARD GUILLAUMOT Estelle, assistante sociale des personnels
	13h30 - 16h30 Conseil Départemental de l'Yonne Amphithéâtre 16-18, boulevard de la Marne 89000 Auxerre	LE CADRE DES MISSIONS DE L'AESH - L'évolution de la notion de handicap, définitions - Les dispositifs d'inclusion dans le système éducatif - L'organisation et le fonctionnement de la MDPH et de ses différentes instances - Le rôle de l'enseignant référent, du PPS, de l'ESS et du GEVA Sco	- Madame KESER Candan, enseignante référente sens B - Madame MACH Carlotta, enseignante référente privé - Mesdames BERTOUX Anne-Marie ; LIGHOUDI Hanane et DROUET Nathalie, AESH référentes
	9h – 12h Conseil Départemental de l'Yonne Amphithéâtre 16-18, boulevard de la Marne 89000 Auxerre	LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME : - Les différents types de troubles du spectre de l'autisme - Les répercussions du handicap sur la vie quotidienne, la scolarité et les modes d'apprentissages 11h30 – 12h00 : GESTION DU REGIME OBLIGATOIRE DE LA SECURITE SOCIALE PAR LA MGEN	- Madame GOUÉFFON Fatima, enseignante référente - personne ressource troubles du spectre de l'autisme - Monsieur BRASSAC Philippe, représentant de la MGEN
Jour 2 Mercredi 13 novembre	14h - 16h Collège Paul Bert	ANALYSE DE LA PRATIQUE	- Madame Fourreau Céline, psychologue de l'éducation nationale

ANNEXE 1
PLAN DE FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI
AESH Session 2024 2025

	4, avenue de Provence 89 000 Auxerre		- Madame GLISE Agnès, psychologue de l'éducation nationale -Monsieur PEIRERA Alexis, psychologue de l'éducation nationale - Madame VERGER Catherine, psychologue de l'éducation nationale
Jour 3 Mercredi 20 novembre	9h - 12h Conseil Départemental de l'Yonne Amphithéâtre 16-18, boulevard de la Marne 89000 Auxerre	ACCOMPAGNER UN ELEVE « DYS » - Les différentes manifestations des troubles « dys », - Les répercussions dans la vie quotidienne, la scolarité et les modes d'apprentissages - Les aménagements pédagogiques	- Madame LAMOURET Sandrine, enseignante formatrice académique
	13h30 - 16h30 Conseil Départemental de l'Yonne Amphithéâtre 16-18, boulevard de la Marne 89000 Auxerre	ACCOMPAGNER UN ELEVE « DYS » - Les différentes manifestations des troubles « dys » - Les répercussions dans la vie quotidienne, la scolarité et les modes d'apprentissages - Les aménagements pédagogiques	- Madame LAMOURET Sandrine, enseignante formatrice académique
Jour 4 Mercredi 11 décembre	9h - 12h Maison de l'Entreprise Amphithéâtre du Pôle Formation 6, route de Monéteau 89000 AUXERRE	LES TROUBLES DU COMPORTEMENT - Les différentes manifestations des troubles du comportement, le positionnement de l'adulte - Les répercussions des troubles du comportement sur la vie quotidienne, la scolarité et les modes d'apprentissages	- Madame SENELLART-PACOT Sophie, directeur de l'ITEP de SAINT-GEORGES
	14h - 16h Collège Paul Bert 4, avenue de Provence 89 000 Auxerre	ANALYSE DE LA PRATIQUE	- Madame Fourreau Céline, psychologue de l'éducation nationale - Madame GLISE Agnès, psychologue de l'éducation nationale -Monsieur PEIRERA Alexis, psychologue de l'éducation nationale - Madame VERGER Catherine
Jour 5	9h - 12h Lycée La Brosse Amphithéâtre La Brosse 89 290 VENOT	LE HARCELEMENT SCOLAIRE - Sensibilisation aux problèmes de harcèlement et aux signes évocateurs - Les modalités et les circuits d'information - Les responsabilités de l'AESH LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)	- Madame BOULANGER Estelle, coordonnatrice départementale harcèlement scolaire - Madame BOIVIN Sophie, infirmière conseillère technique en faveur des élèves

ANNEXE 1
PLAN DE FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI
AESH Session 2024 2025

Mercredi 8 janvier		- Les diverses trames de PAI (asthme, allergies, diabète, épilepsie, etc) - Le cadre légale de l'application du PAI	
	13h30 - 16h30 Lycée La Brosse Amphithéâtre La Brosse 89 290 VENOY	LA SANTE DE L'ELEVE - Réponses aux questions diverses ACCOMPAGNER UN ELEVE AYANT DES TROUBLES PRAXIQUES - Les différentes manifestations des troubles praxiques, les répercussions dans les apprentissages et dans la vie quotidienne - Les accompagnements possibles	- Madame DAMBRINE Elodie, ergothérapeute PLURADYS
Jour 6 Mercredi 22 janvier	9h - 12h Maison de l'Entreprise Amphithéâtre du Pôle Formation 6, route de Monéteau 89000 AUXERRE	LE HANDICAP AUDITIF - Les différents types de handicap auditif - Les répercussions du handicap auditif sur la vie quotidienne, la scolarité et les modes d'apprentissages - Les grands principes de la langue des signes française (LSF) et du français parlé complété.	- Madame SALA Nathalie, enseignante spécialisée handicap auditif - Madame DUBOIS Marion, orthophoniste
	14h - 16h Collège Paul Bert 4, avenue de Provence 89 000 Auxerre	ANALYSE DE LA PRATIQUE	- Madame Fourreau Céline, psychologue de l'éducation nationale - Madame GLISE Agnès, psychologue de l'éducation nationale -Monsieur PEIRERA Alexis, psychologue de l'éducation nationale - Madame VERGER Catherine, psychologue de l'éducation nationale
Jour 7 Mercredi 5 février	9h - 12h Maison de l'Entreprise Amphithéâtre du Pôle Formation 6, route de Monéteau 89000 AUXERRE	LE HANDICAP VISUEL - Les différents types de handicap visuel - Les répercussions du handicap sur la vie quotidienne, la scolarité et les modes d'apprentissages - Des mises en situation de handicap	- Madame Christelle CHAT, enseignante spécialisée handicap visuel
	13h30 - 16h30 Maison de l'Entreprise Amphithéâtre du Pôle Formation 6, route de Monéteau 89000 AUXERRE	LE HANDICAP MOTEUR - Les différents types de handicap moteur - Les répercussions du handicap moteur sur la vie quotidienne, la scolarité et les modes d'apprentissages - Les adaptations scolaires	- Docteur Paul VANCLEENPUTTE, neuro pédiatre CAMSP - Madame PARIS Edith, ergothérapeute CAMSP et SESSAD HM.

ANNEXE 1
PLAN DE FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI
AESH Session 2024 2025

Jour 8 Mercredi 12 mars	9h - 12h Maison de l'Entreprise Amphithéâtre du Pôle Formation 6, route de Monéteau 89000 AUXERRE	DEVELOPPEMENT PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT : LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE - Les grandes étapes du développement psychologique de l'enfant, les repères - Les répercussions de la déficience intellectuelle sur la vie quotidienne, la scolarité et les modes d'apprentissages	- Madame MERLE Laëtitia, conseillère pédagogique ASH - Madame GEOFFROY Magalie, conseillère pédagogique ASH
	14h - 16h Collège Paul Bert 4, avenue de Provence 89 000 Auxerre	ANALYSE DE LA PRATIQUE	- Madame Fourreau Céline, psychologue de l'éducation nationale - Madame GLISE Agnès, psychologue de l'éducation nationale - Monsieur PEIRERA Alexis, psychologue de l'éducation nationale - Madame VERGER Catherine, psychologue de l'éducation nationale
Jour 9 Mercredi 19 mars	9h - 12h Lycée La Brosse Amphithéâtre La Brosse 89 290 VENOY	LA PROTECTION DE L'ENFANCE - Les procédures de protection de l'enfance et des recueils d'informations préoccupantes	- Madame SQUILLARIO Astrid, conseillère technique de service social
	13h30 -16h30 Lycée La Brosse Amphithéâtre La Brosse 89 290 VENOY	LES MISSIONS DE L'AESH - Compléments de formation, rappels et approfondissement : le positionnement de l'AESH, la réunion de l'ESS, le PPS, le GEVA Sco et autres BILAN - Cadre administratif : questions diverses - Bilan de la formation : remarques et suggestions	- Madame SAULET Nathalie, IEN ASH SEI - Mme ZOZIME Stéphanie, coordonnatrice départementale PIAL - Madame DUFOUR Sophie, coordonnatrice départementale de la formation des AESH

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) : 3h30 de formation Magistère + 6 heures d'ateliers pratiques

LA PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT : formation Magistère (3 heures)

- Les principales étapes du développement psychomoteur, affectif et social de l'enfant et de l'adolescent
- Les principales étapes du développement de l'intelligence de l'enfant et de l'adolescent
- Le transfert des notions abordées dans l'exercice de son métier

Annexe 2

Accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)

Compte-rendu d'entretien professionnel

Année scolaire

Date de l'entretien :

Agent	Supérieur hiérarchique direct <i>(inspecteur de l'éducation nationale ou chef d'établissement d'exercice)</i>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Corps-grade :
	Intitulé de la fonction :
	Etablissement :

Etablissement(s) ou école(s) d'exercice :

PIAL d'affectation (le cas échéant) :

Employeur : ☐ DSDEN de Saône-et-Loire

Intitulé du poste :

Date d'affectation (indiquer les dates extrêmes du contrat) :

Quotité d'affectation : % d'un contrat à temps complet

Missions du poste : Accompagner les élèves dans :

- ☐ Les actes de la vie quotidienne
- ☐ L'accès aux apprentissages
- ☐ Les activités de la vie sociale et relationnelle

2/ Evaluation de la période écoulée

2.1 Rappel des objectifs fixés à l'agent (indiquer si des démarches ou moyens spécifiques ont été mis en œuvre pour atteindre ces objectifs)

☐ Relais de l'enseignant (Passation de consignes, aide matérielle, remobiliser sur la tâche, accompagner la mise au travail...)	☐ Aide au développement de l'autonomie de l'élève (matérielle, repérage dans le temps, dans l'espace...)
☐ Aide aux déplacements	☐ Aide à la manipulation
☐ Accompagnement sur les temps périscolaires (Garderie, restaurant scolaire ...)	☐ Réalisation de gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière (aide aux gestes d'hygiène, par exemple)
☐ participation à la mise en œuvre et au suivi des projets personnalisés de scolarisation en tant que membres de l'équipe de suivi de la scolarisation	☐ Facilitation et stimulation de la communication de l'élève avec ses pairs
☐ Valorisation des progrès et réussites de l'élève, encouragement à persévérer...	☐ Préparation de supports de travail
☐ Accompagnement lors des sorties	☐ Assurer la sécurité de l'élève
☐ Autres :	

2.2 Événements survenus au cours de la période écoulée ayant entraîné un impact sur l'activité (nouvelles orientations, réorganisations, nouvelles méthodes, nouveaux outils, etc..)

3/ Valeur professionnelle et manière de servir de l'agent

3.1 Critères d'appréciation (selon l'arrêté du 27 juin 2014)

Compétences professionnelles et technicité	A acquérir	A développer	Maîtrise	Expert	Non observée
Maîtrise technique de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap ✓ Adaptation des outils pédagogiques en lien avec le handicap (gommettes, photocopies, pictogrammes...)					
Implication dans l'actualisation de ses connaissances professionnelles, volonté de s'informer et de se former ✓ Acquisition de connaissances sur le handicap de l'élève.					
Connaissance de l'environnement professionnel et capacité à s'y situer ✓ Respect du positionnement dans la classe vis à vis de l'enseignant.					
Capacité d'anticipation et d'innovation : ✓ Concertation avec l'enseignant afin de prévoir à l'avance et en fonction de la séance les adaptations spécifiques particulières ✓ Collaboration avec l'enseignant pour la préparation matérielle des séances d'apprentissage.					
Capacité d'analyse, de synthèse et de résolution de problèmes ✓ Utilisation d'outils d'observation du travail de l'élève afin d'apporter des éléments objectifs à l'enseignant lui permettant de réadapter le travail si besoin.					
Qualités d'expression écrite					
Qualités d'expression orale					

Contribution à l'activité du service	A acquérir	A développer	Maîtrise	Expert	Non observée
Capacité à partager l'information, à transférer les connaissances et à rendre compte					
Dynamisme et capacité à réagir					
Sens des responsabilités					
Capacité de travail					
Capacité à s'investir dans des projets					
Sens du service public et conscience professionnelle					
Capacité à respecter l'organisation collective du travail					
Rigueur et efficacité (<i>fiabilité et qualité du travail effectué, respect des délais, des normes et procédures, sens de l'organisation, sens de la méthode, attention portée à la qualité du service rendu</i>)					
Contribution au respect des règles d'hygiène et de sécurité					

Capacités professionnelles et relationnelles	A acquérir	A développer	Maîtrise	Expert	Non observée
Autonomie, discernement et sens des initiatives dans l'exercice de ses attributions					
Capacité d'adaptation ✓ Adaptation aux nouvelles situations survenant à l'école /l'établissement ou concernant la situation de l'élève handicapé. ✓ Respect des horaires liés à l'emploi du temps établi par le directeur d'école ou le chef d'établissement.					
Capacité à travailler en équipe ✓ Travail en équipe avec différents partenaires susceptibles d'intervenir au sein de la classe en tenant compte des rôles et des missions de chacun (aide médico-psychopédagogique, éducateur, ergothérapeute...).					
Aptitudes relationnelles (avec le public et dans l'environnement professionnel), notamment maîtrise de soi ✓ Respect de la confidentialité des informations concernant l'élève handicapé et sa famille. ✓ Respect et discrétion vis à vis de l'école.					

3.2 Appréciation générale sur la valeur professionnelle, la manière de servir et la réalisation des objectifs

	A acquérir	A développer	Maîtrise	Expert
Compétences professionnelles et technicité				
Contribution à l'activité du service				
Capacités professionnelles et relationnelles				

Réalisation des objectifs de la période écoulée

Appréciation littéraire

4/ Acquis de l'expérience professionnelle

(indiquer également dans cette rubrique si l'agent occupe des fonctions de formateur, d'assistant de prévention, un mandat électif...)

5/ Objectifs fixés pour la nouvelle période

5.1 Objectifs d'activités attendus

☐ Relais de l'enseignant (Passation de consignes, aide matérielle, remobiliser sur la tâche, accompagner la mise au travail...)	☐ Aide au développement de l'autonomie de l'élève (matérielle, repérage dans le temps, dans l'espace...)
☐ Aide aux déplacements	☐ Aide à la manipulation
☐ Accompagnement sur les temps périscolaires (Garderie, restaurant scolaire ...)	☐ Réalisation de gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière (aide aux gestes d'hygiène, par exemple)
☐ participation à la mise en œuvre et au suivi des projets personnalisés de scolarisation en tant que membres de l'équipe de suivi de la scolarisation	☐ Facilitation et stimulation de la communication de l'élève avec ses pairs
☐ Valorisation des progrès et réussites de l'élève, encouragement à persévérer...	☐ Préparation de supports de travail
☐ Accompagnement lors des sorties	☐ Assurer la sécurité de l'élève
☐ Autres :	

5.2 Démarche envisagée et moyens à prévoir, dont la formation, pour faciliter l'atteinte de ces objectifs

6/ Perspective d'évolution professionnelle

6.1 Evolution des activités (préciser l'échéance envisagée)

6.2 Evolution professionnelle

7/ Signature du supérieur hiérarchique direct

(en fonction du lieu d'exercice de l'agent: Inspecteur de circonscription ou chef d'établissement)

1^{er} degré

Date de transmission du compte-rendu :

Nom-prénom, qualité et signature du responsable hiérarchique

2nd degré

Date de transmission du compte-rendu :

Nom-prénom, qualité et signature du responsable hiérarchique

8/ Observations de l'agent évalué

Sur l'entretien :

Sur le compte-rendu :

Souhaits de carrières et de mobilité :

09/ Signature de l'autorité hiérarchique

Date :

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

10/ Signature de l'agent

Date :

Signature,

Modalités de recours :

- **Recours spécifique** (article 9 du décret n°2014-724 du 27 juin 2014) :

L'agent peut saisir l'autorité hiérarchique d'une demande de révision de son compte-rendu d'entretien professionnel. Ce recours hiérarchique doit être exercé dans le délai de 15 jours francs suivant la notification du compte-rendu d'entretien professionnel.

La réponse de l'autorité hiérarchique doit être notifiée dans un délai de 15 jours francs à compter de la date de réception de la demande de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel.

A compter de la date de notification de cette réponse, l'agent peut saisir la commission consultative paritaire dans un délai d'un mois. Le recours hiérarchique est le préalable obligatoire à la saisine de la commission consultative paritaire.

- **Recours de droit commun** :

L'agent qui souhaite contester son compte-rendu d'entretien professionnel peut exercer un recours de droit commun devant le juge administratif dans les 2 mois suivant la notification du compte-rendu d'entretien professionnel, sans exercer de recours gracieux ou hiérarchique ou après avoir exercé un recours administratif de droit commun (gracieux ou hiérarchique).

Il peut enfin saisir le juge administratif à l'issue de la procédure spécifique définie par l'article 9 précité.

Le délai de recours contentieux, suspendu durant cette procédure, repart à compter de la notification de la décision finale de l'administration faisant suite à l'avis rendu par la commission consultative paritaire.

« Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Téléréours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN DE FORMATION
(partie détachable à transmettre au service formation)

AGENT	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT
Nom : Prénom : Date de naissance :	Nom : Prénom : Corps-grade : Intitulé de la fonction : Structure :

1. Bilan des formations suivies sur la période écoulée

Intitulé(s) et durée (s)	Année	Mise en œuvre dans le poste

2. Compétences à acquérir ou développer pour tenir le poste

Compétence	Période(s) souhaitée(s) Une action de formation doit-elle être suivie rapidement ?

3. Compétences à acquérir ou développer en vue d'une évolution professionnelle

Compétence	Échéances envisagées

4. Autres perspectives de formation

Formation	Échéances envisagées, durée prévue

5. Utilisation du compte personnel à la formation, le cas échéant

Solde du CPF au 1er janvier de l'année en cours :
L'agent envisage-t-il de mobiliser son CPF cette année ?

Nom de l'agent :

Nom du supérieur hiérarchique :

Date :
Signature :

Date :
Signature :